

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00992

Numéro SIREN : 404 442 063

Nom ou dénomination : A C I - SOMAGEP

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2021 sous le numéro de dépôt A2021/014143

A.C.I

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 8 080 EUROS

SIEGE SOCIAL : ZONE D'ACTIVITE NORD, 2 ALLEE BARTHELEMY THIMONNIER

69970 CHAPONNAY

404 442 063 RCS LYON

SOMAGEP

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 115 244,90 EUROS

SIEGE SOCIAL : 120 RUE ANDRE AMPERE, ZAC DU CHAPOTIN, 69970 CHAPONNAY

408 372 829 RCS LYON

ATTESTATION CERTIFIANT LE RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R236-2-1 DU CODE DE COMMERCE
--

LES SOUSSIGNEES :

- **ACI**, société par actions simplifiée au capital de 8 080 €, dont le siège social est fixé à CHAPONNAY (69970), Zone d'activité Nord, 2 allée Barthélémy Thimonnier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 404 442 063, représentée par sa présidente, **ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS**, société par actions simplifiée au capital de 9 442 170 € dont le siège social est fixé à MARSEILLE (13016), 1 rue du Docteur Zamenhof, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 528 556 806, elle-même représentée par sa directrice générale, **Nathalie CAUSSE**
- **SOMAGEP**, société par actions simplifiée au capital de 115 244,90€, dont le siège social est fixé à CHAPONNAY (69970), 120 rue André Ampère, ZAC du Chapotin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 408 372 829, représentée par son Directeur Général, **Nathalie CAUSSE**

DECLARENT ET CERTIFIENT :

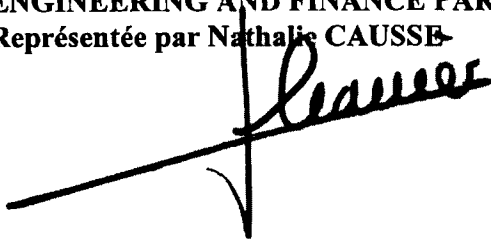
- que conformément à l'article R236-2-1 du Code de commerce cette fusion a fait l'objet d'une publication d'un avis contenant les mentions prévues à l'article R236-2 du Code de commerce pendant une période ininterrompue de plus de trente jours à compter du 26 novembre 2020 sur le site internet de chacune des sociétés à partir des adresses web suivantes :
 - Pour la société SOMAGEP : <http://www.somagep.fr/>
 - Pour la société ACI : <http://www.aci-lyon.com/>

7

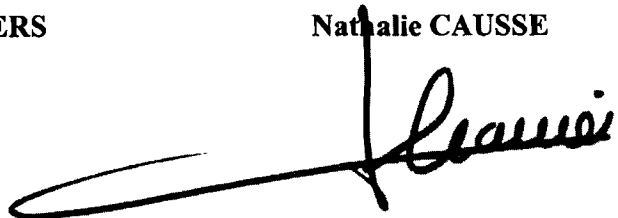
- que lesdites publications ont été faites dans des conditions de nature à garantir la sécurité et l'authenticité des documents,
- et que les dispositions de l'article R236-2-1 du Code de commerce ont été respectées.

Fait à Chaponnay, en un (1) original, le 28 décembre 2020

Pour A.C.I
ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS
Représentée par Nathalie CAUSSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nathalie CAUSSE', written over a horizontal line.

Pour SOMAGEP
Nathalie CAUSSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nathalie CAUSSE', written over a horizontal line.

A.C.I
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 8 080 €
Siège social : Zone d'activité Nord, 2 allée Barthélémy Thimonnier
69970 CHAPONNAY
404 442 063 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE DECISION DE LA PRESIDENTE
ATTESTATION DE REALISATION DE LA FUSION PAR ABSORPTION DE LA
SOCIETE SOMAGEP PAR LA SOCIETE A.C.I

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS représentée par Nathalie CAUSSE, en sa qualité de Président de A.C.I,

Après avoir rappelé :

- qu'un projet de contrat de fusion a été conclu par acte signé électroniquement entre la société SOMAGEP et la société A.C.I en date du 24 novembre 2020, établi conformément aux dispositions de l'article R.236-1 du Code de commerce et déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de leur siège le 25 novembre 2020,
- que conformément à l'article R236-2-1 du Code de commerce cette fusion a fait l'objet d'une publication d'un avis contenant les mentions prévues à l'article R236-2 du Code de commerce pendant une période ininterrompue de plus de trente jours à compter du 26 novembre 2020 sur le site internet de chacune des sociétés dans des conditions de nature à garantir la sécurité et l'authenticité des documents,
- que l'article L.236-11 du Code de commerce dispose que, lorsque, depuis le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de l'opération, la société absorbante détient en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée, il n'y a pas lieu à approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération,

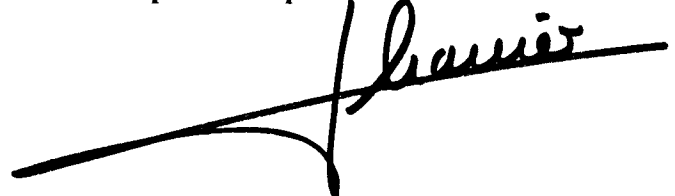
Constate l'accomplissement des formalités légales préalables, l'agrément de la fusion absorption par les établissements de crédit partenaires de la société A.C.I et de la société SOMAGEP et en conséquence la réalisation définitive de la fusion en date du 31 décembre 2020.

Fait à Chaponnay, en deux (2) exemplaires, le 31 décembre 2020,

Signature :

Pour A.C.I
ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

Représentée par Nathalie CAUSSE



Enregistré à SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
LYON
Le 27/01/2021 Dossier 2021 00008565, référence 6904P61 2021 A 02252
Enregistrement 0 € Penalties 0 €
Total liquidé Zero Euro
Montant reçu Zero Euro

A.C.I-SOMAGEP

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 8 080 EUROS

SIEGE SOCIAL : ZONE D'ACTIVITE NORD, 2 ALLEE BARTHELEMY THIMONNIER

69970 CHAPONNAY

404 442 063 RCS LYON

SOMAGEP

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 115 244,90 EUROS

SIEGE SOCIAL : 120 RUE ANDRE AMPERE, ZAC DU CHAPOTIN, 69970 CHAPONNAY

408 372 829 RCS LYON

**DECLARATION DE CONFORMITE
ARTICLE L. 236-6 DU CODE DE COMMERCE**

LA SOUSSIGNEE :

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS représentée par Nathalie CAUSSE, en sa qualité de Présidente de A.C.I-SOMAGEP,

DECLARE ET CERTIFIE :

- que les formalités légales préalables ont été effectuées,
- que les établissements de crédit partenaires de la société A.C.I-SOMAGEP et de la société SOMAGEP ont agréé la fusion absorption,
- que la société A.C.I-SOMAGEP a absorbé, le 31 décembre 2020, la société SOMAGEP,
- que cette fusion a été constatée par ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS représentée par Nathalie CAUSSE, en sa qualité de Présidente de A.C.I-SOMAGEP le 31 décembre 2020 au vu d'un projet de traité de fusion conclu par acte signé électroniquement en date du 24 novembre 2020, établi conformément aux dispositions de l'article R.236-1 du Code de commerce et dûment déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de leur siège le 25 novembre 2020,
- que conformément à l'article R236-2-1 du Code de commerce cette fusion a fait l'objet d'une publication d'un avis contenant les mentions prévues à l'article R236-2 du Code de commerce pendant une période ininterrompue de plus de trente jours à compter du 26 novembre 2020 sur le site internet de chacune des sociétés dans des conditions de nature à garantir la sécurité et l'authenticité des documents,



- qu'en conséquence, SOMAGEP a fait apport à A.C.I-SOMAGEP de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 749 056€ contre la prise en charge de son passif évalué à 638 921€, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la société SOMAGEP, soit un actif net apporté de 110 135€.
- que la société A.C.I-SOMAGEP ayant détenu l'intégralité des actions composant le capital de la société SOMAGEP depuis le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce du projet de traité de fusion jusqu'au 31 décembre 2020, l'opération a été soumise au régime simplifié prévu à l'article L.236-11 et suivants du Code de Commerce, en sorte que dans le cadre de l'opération de fusion, il n'y a pas eu d'intervention ni d'un commissaire aux apports, ni d'un commissaire à la fusion, qu'il n'a pas été tenu d'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération et qu'il n'a pas été procédé à l'échange d'actions de la société A.C.I-SOMAGEP contre des actions de la société SOMAGEP, la fusion ayant été réalisée sans augmentation de capital,
- qu'il a été dégagé un mali technique de 209 250€,
- que la réalisation définitive de la fusion a fait l'objet d'un avis de publicité publié dans un journal d'annonces légales.

QUE CETTE OPERATION DE FUSION A ETE REALISEE EN CONFORMITE DE LA LOI ET DES REGLEMENTS.

Fait à Chaponnay, en deux (2) originaux, le 25 janvier 2021

Pour A.C.I-SOMAGEP
ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS
Représentée par Nathalie CAUSSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Causse', written over a horizontal line.

Pour SOMAGEP
Nathalie CAUSSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Causse', written over a horizontal line.